

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation
Titre : 1 mai congé, mais pourquoi ?
Initiant-e(-s) : Henri KLUNGE et consorts.

Cette année encore, l'administration communale de Lausanne a pu profiter de la générosité de notre Municipalité en ayant un congé payé supplémentaire le 1er mai.

Dans l'administration communale, sont compris nos enseignants. Les élèves ont donc aussi congé. A l'heure où le gouvernement lucernois crée l'émoi en donnant congé à ses élèves pour économiser de l'argent, à Lausanne, nous prêterions nos têtes blondes, par rapport au reste du canton, mais en plus sans économiser un centime. Finalement les parents, qui eux n'ont pas congé doivent tenter de trouver des solutions de garde à leurs frais.

De plus, nous pouvons imaginer que les services d'urgence assurent quand même une permanence minimum. En plus de police, ambulance et pompiers, nous pouvons supposer que le personnel qui travaille reçoit une prime complémentaire ce jour-là.

Et tout cela pourquoi ? En effet, si à Fribourg, les enfants ont congé, il est traditionnel chez eux d'aller chantant de porte à porte ce jour-là. A Lausanne, rien de tout cela. Excepté le cortège du parti socialiste.

C'est pourquoi nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Sur quelle tradition la ville de Lausanne s'appuie-t-elle pour donner congé à son administration et à ses élèves le premier mai.
 2. Le personnel travaillant ce jour-là gagne-t-il une prime spéciale ou est-il payé comme un jour férié officiel ?
 3. Les élèves lausannois ont-ils une plus grande facilité d'apprentissage pour se permettre une journée de congé supplémentaire ?
 4. Quelles solutions peut-être donner aux parents pour garder leurs enfants ?
 5. Quel est le coût réel pour la commune, donc le contribuable lausannois, de cette journée de congé ?
-

Lausanne, le 01.05.2017

Les initiants :
Henri Klunge, PLR

Florence Bettschart, PLR

Philippe Miauton, PLR